

11. VERSEMENT D'ACOMPTE SUR SUBVENTION
AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE AU CCAS

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE :	26	L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE LUNDI DIX FEVRIER A DIX-NEUF HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOZAC, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE SOUS LA PRESIDENCE DE MARC REGNOUX, MAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION QUI LUI A ETE ADRESSEE LE MARDI QUATRE FEVRIER DEUX MILLE VINGT-CINQ.
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS :	20	
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES :	3	
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS :	23	

PRESENT(E)S : 20

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Mireille AUGHEARD, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Jean-Claude CAZALS, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Yves JAOUEN, Daniel JEAN, Dominique MAMET, Jean-Luc MERCERON, G n vieve NICOLAS, Vincent OUSLATI, Yolande PANIAGUA, Matthieu PERONA, Francoise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 3

Sylvie GRENIER REPRESENTEE PAR Sarah CHEVALLIER
Amandine MENUZZO REPRESENTEE PAR Genevi ve NICOLAS
Murielle PANIAGUA REPRESENTEE PAR Daniel JEAN

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 3

Cyrille BEC
David GUASLARD
Ingrid GIVRY

Secr taire de s ance : Pauline BATTESTI

Vu le Code g n ral des collectivit s territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et L.1612-20,

Vu le Code G n ral des collectivit s territoriales et notamment son article L 2311-7,

Vu l'instruction budg taire et comptable M57 applicable au budget,

Consid rant que le vote du budget primitif 2025 de la commune n'interviendra qu'au cours du mois de mars 2025 et que les subventions allou es pour l'ann e 2025 par la commune ne peuvent  tre attribu es avant cette date,

Consid rant que le CCAS a besoin pour son fonctionnement et pour assurer la continuit  du service public d'une avance de subvention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'exposé qui lui a été fait,

A L'UNANIMITE

Autorise le versement d'acomptes sur subvention avant le vote du budget primitif 2025 au CCAS pour un montant maximum de 14 185.76€, soit 50% du montant de la subvention allouée en 2024 (28 371.52€).

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme.

À Mozac, le 10 février 2025

Le Maire,

MARC REGNOUX



Le Secrétaire de séance

PAULINE BATTESTI

